

TEXTE DES FEMMES TUNISIENNES

La Tunisie traverse actuellement une période exceptionnelle de son histoire qui induit des transformations majeures voire radicales dans l'ensemble de sa structuration administrative, politique et juridique.

Ce pays, dont le peuple a admirablement mené une révolution dont les mots d'ordre étaient liberté et dignité, a démontré une mobilisation populaire pour ces valeurs et il est impératif de concrétiser ces aspirations et cette maturité à travers les réformes politiques et sociales qui consolident les droits de tous les tunisiens et surtout les droits des femmes

Nous, femmes tunisiennes, exprimons à la fois une fierté de cette révolution qui appartient à tous les tunisiens et une détermination pour qu'ils n'en soient pas dépossédés Nous sommes animées par une vive conviction que ces réformes institutionnelles et politiques se doivent d'être garantes d'une égalité parfaite dans les droits et les devoirs.

La femme tunisienne est une femme moderne qui participe activement à dessiner le paysage politique social et culturel du pays. Il est donc impératif que ces réformes consacrent la séparation du religieux et du politique et garantissent l'égalité et les droits de tous les tunisiens et les tunisiennes à une vie politique et sociale émancipée et digne. La scène politique actuelle est instable, et des négociations sont en cours pour la reconnaissance de tous les partis politiques qui en font la demande.

Nous exprimons par conséquent notre réserve quand à l'intégration dans le paysage politique de mouvements religieux ou à idéologies totalitaires et sectaires dans l'absence d'une réforme constitutionnelle qui garantisse la séparation du politique et du religieux.

Nous exigeons que la Constitution de notre pays soit garante de nos droits. Pour cela, elle se doit de comporter deux articles qui ne sont pour nous pas négociables : La séparation du religieux et du politique. L'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle où des inégalités persistent, concernant les droits successoraux notamment.

Il est indispensable que les réformes garantissent le caractère constitutionnel et irrévocable des droits dont jouissent les femmes tunisiennes et les tunisiens généralement et garantissent leur respect effectif. Ces garanties sont indispensables pour que cette phase de transition soit menée à termes dans de bonnes conditions et afin de restaurer la confiance dans les différents acteurs politiques existants et émergents et renforcer finalement la conviction des tunisiennes et des tunisiens qu'ils ne seront plus jamais dépossédés de leur révolution

PROGRAMME

- 15 h 00 : Accueil
- 15 h 15 : Introduction par Esther FOUCHIER, présidente du Collectif 13 Droits des femmes
- 15 h 45 : « *Les femmes et la révolution tunisienne* », avec Asma KOUKI, présidente d'Initiative Citoyenne
- 16 h 00 : « *Des acquis mais des inégalités* » avec Wassyla LTAIEF, juriste, avocate au barreau de Paris
- 16 h 30 : « *les femmes tunisiennes et les islamistes* » avec Nadia CHAABANE, vice-présidente de l'Association des Tunisiens en France", membre du Collectif National Droits des Femmes
- 16 h 45 : Débat avec la salle
- 17 h 45 : collation